



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018**

<u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 14  - présents : 10 - ayant donné pouvoir : 0 - quorum : 8 - nombre de votants : 10  <u>Date de convocation</u> : Le 7 décembre 2018	L'an deux mil dix-huit, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.  <u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Chantal MAHOT, 2 <sup>e</sup> adjoint, Christine ROCHEREAU, 4 <sup>ème</sup> adjointe, Charly LAGRILLE, Yannick CAILLAUD, Jean-Pierre LABBE, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Catherine DESILES-BROSSARD, Stéphanie SAUTEJEAU, Hélène GILLET-COCHELIN, Conseillers Municipaux.  <u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES</u> : Charles PARNET, Jean-Paul PRUDHOMME, Michel MIGAUD, Matthieu BENARD.
--	--

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h35. Constatant le quorum, elle aborde le point prévu à l'ordre du jour. Hélène GILLET-COCHELIN est désignée secrétaire de séance.

### **Point n° 1 - Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole (SIAA) de la région du Louroux-Béconnais**

Rapporteuse : Virginie Guichard

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole, sera dissout le 31 décembre 2018, consécutivement à la mise en place de la loi NOTRE.

Pour ce faire il convient, à chaque commune d'accepter la dissolution du Syndicat et de prendre la part d'actif et de passif qui lui revient au prorata des mètres linéaires de travaux réalisés sur son territoire.

Il est précisé que le Syndicat n'a pas de dette et ses comptes seront entièrement soldés fin décembre 2018.

#### **☞ Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 10 voix pour d' :**

- Accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal d'assainissement Agricole de la région du Louroux-Béconnais – Val d'Erdre-Auxence le 31 décembre 2018,
- Accepter la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole selon les mètres linéaires de travaux que le Syndicat a réalisé sur son territoire.

### **Point n°2 : Informations diverses :**

### **Point n°3 : Questions diverses :**

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20h45.

\*\*\*\*\*

Pour tous les points de l'ordre du jour, je vous invite à me faire part, au préalable, de vos remarques, suggestions ou questions. Je reste à votre écoute et à votre disposition pour tous compléments d'informations d'ici notre prochaine séance.

La Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Virginie GUICHARD